Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 juillet 2019

Résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 15 janvier 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 janvier 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? », le Conseil communal a adopté les deux résolutions suivantes de l'interpellatrice :

la résolution n° 1 disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne position et intervienne directement ou indirectement au sein de la Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse (CCPCS) pour qu'il ne soit plus systématiquement fait mention de la nationalité des personnes interpellées dans les communiqués de la police municipale » ;

ainsi que la résolution n° 2 disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la rigueur des publications des communiqués de son Corps de police ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend bonne note de cette demande et informe le Conseil communal qu'elle a écrit, par le Corps de police, à M. Jacques Antenen, commandant de la Police cantonale vaudoise, le 24 avril 2019, pour donner suite aux deux résolutions du Conseil communal. Cet élément a ainsi été abordé entre les communicants de la Police cantonale vaudoise, ceux de la Police municipale de Lausanne et le Ministère public, lors d'une séance qui a eu lieu le 11 juin 2019. A cette occasion, le procureur général n'a pas souhaité s'éloigner de la doctrine posée par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse, qui préconise d'indiquer la nationalité des personnes interpellées.

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne
municipalite@lausanne.ch

Ville de Lausanne

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE